



Ecole Maternelle Catteau-Victor Horta
Rue Saint-Ghislain 40
1000 BRUXELLES
02 508 14 20
mat.catteau.horta@brucity.education

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement des écoles maternelles et primaires Robert Catteau s'inscrit dans le projet éducatif des écoles de la Ville de Bruxelles, fondé sur les principes de démocratie, de neutralité et de pluralisme.

L'éducation et l'instruction sont dispensées dans le respect de la personnalité de chaque élève et dans un esprit de tolérance favorisant le développement d'attitudes humanistes.

Les écoles maternelles et primaires installent des bases solides qui permettent la continuité vers l'enseignement secondaire.

Elles désirent rendre les enfants autonomes et responsables, confiants en leurs capacités et conscients de leurs devoirs.

Elles donnent du sens à la vie scolaire et invitent les élèves à s'y investir pleinement en favorisant le dépassement de soi et le travail autonome.

Elles assurent la continuité des apprentissages, optimisent la progression de chaque élève mais, conscientes des différences de chacun, elles pourront les guider, le cas échéant, vers une orientation mieux adaptée.

Des démarches pédagogiques sont mises en place pour :

FAVORISER LA COMMUNICATION AVEC AUTRUI PAR :

A. La connaissance approfondie de la langue française.

Objectifs spécifiques des écoles maternelles

- Installer une expression et une compréhension correctes
- Découvrir les différents types d'écrit

Objectifs spécifiques des écoles primaires

- Développer
 - L'expression orale
 - Une meilleure compréhension des textes par une lecture réfléchie
 - L'aptitude à rédiger

	<ul style="list-style-type: none"> • Installer <ul style="list-style-type: none"> - L'orthographe par un travail systématique et régulier - Les structures et la syntaxe (grammaire, conjugaison, analyse)
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'envie de lire par des activités quotidiennes <ul style="list-style-type: none"> • Enrichir le bagage lexical (vocabulaire) 	

B. La pratique d'une autre langue (le néerlandais).

	<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage exclusivement oral au 1^{er} cycle • Pratique active du néerlandais à partir du 2^e cycle (oral et écrit)
--	--

DEVELOPPER L'ESPRIT SCIENTIFIQUE, DE RECHERCHE, D'ANALYSE PAR :

- A. Des défis à relever : attitude pluridisciplinaire visant à utiliser les compétences et renforcer la confiance en ses possibilités.
- B. La résolution de problèmes de vie en éveillant l'intérêt pour les autres et pour l'environnement par des activités d'ouverture sur le monde extérieur (visites, classes de dépassement, voyages d'étude, recherches ...) pour lesquelles une participation financière peut être demandée aux parents.
- C. L'appropriation de notre héritage culturel et une ouverture au monde par le contact d'œuvres artistiques, littéraires, scientifiques et techniques (ateliers, conférences, visites en sites appropriés ...).
- D. La pratique active de la mathématique, entre autres par des défis.
- E. L'emploi de nouvelles technologies.

<ul style="list-style-type: none"> • Observer les propriétés des objets. • Employer le nombre dans la vie quotidienne, les représentations mathématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir calculer, mesurer, structurer l'espace et ses composants. • Mettre en évidence les liens logiques. • Employer l'ordinateur pour s'informer, apprendre, créer.
<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir l'outil informatique. • Développer une réflexion cartésienne. 	

ACQUERIR DES METHODES DE TRAVAIL PAR :

- A. Une gestion efficace du temps.
- B. Une évaluation régulière des apprentissages.

<ul style="list-style-type: none">• Pratiquer une pédagogie différenciée par la mise ne place de groupes de niveau.	<ul style="list-style-type: none">• Gérer et organiser avec pertinence les différents supports pédagogiques (classer, corriger ...).
<ul style="list-style-type: none">• Fixer son attention• Se concentrer sur une tâche et la terminer<ul style="list-style-type: none">• Respecter les consignes• Exercer sa mémoire• Théoriser et savoir réinvestir les apprentissages<ul style="list-style-type: none">• S'auto-évaluer	

PRENDRE SOIN DE SON CORPS PAR :

- A. Une hygiène de vie saine.
- B. Un développement harmonieux de sa personne.

<ul style="list-style-type: none">• Education à la santé (collations, ...)• Collaboration avec les équipes extérieures.	<ul style="list-style-type: none">• Pratique obligatoire du sport (éducation physique, natation, journée sportive). <p><i>N.B. Pour l'éducation physique, il est prévu un équipement au logotype de l'école.</i></p>
<ul style="list-style-type: none">• Développer les compétences psychomotrices (orientation dans l'espace, dans le temps, fine motricité, respect des consignes).	

DEVELOPPER LA CREATIVITE PAR :

- A. L'éveil à la vie culturelle et artistique (visites, spectacles, animations, ...). Une participation financière sera demandée aux parents.
- B. La pratique de diverses techniques pour s'exprimer.
- C. Tous les moyens appropriés visant à comprendre et participer à la construction de son environnement.

<ul style="list-style-type: none">• Eveil musical (chants, orchestration, rythme)	
---	--

- Pratique des arts graphiques

S'EXERCER À LA CITOYENNETÉ PAR :

- A. L'esprit d'entraide.
- B. La prise de responsabilités et d'initiatives (droits et devoirs).
- C. Le respect du règlement d'ordre intérieur de l'école ainsi que du règlement d'ordre intérieur des écoles de la Ville de Bruxelles.

- Savoir vivre en collectivité
- Réaliser un projet grâce à son travail et à celui de son équipe
- Agir, réagir, se faire une opinion

ENCADREMENT DIFFÉRENCIÉ :

L'école maternelle Catteau Victor Horta bénéficie d'un budget alloué par la Fédération Wallonie Bruxelles et octroyé suite à l'approbation d'un projet établi en concertation avec l'équipe pédagogique et soumis au conseil de participation. Ce budget est développé sur plusieurs axes (activités culturelles, matériel, aménagement de locaux, ...) et valable pour une durée de 4 ans.

ANNÉE COMPLÉMENTAIRE :

L'organisation de l'année complémentaire est une obligation décrétole.

Sa mise en place doit être adoptée en fonction des réalités de l'école selon deux points de vue :

Pédagogique : permettre à l'enfant de poursuivre ses apprentissages en respectant le rythme de celui-ci, la continuité, la différenciation.

Législatif : conformément au décret du 14 mars 1995 relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental.

Son organisation doit rester exceptionnelle.

PRISES EN CHARGE THÉRAPEUTIQUES (LOGOPÉDIE, KINÉSITHÉRAPIE, PSYCHOMOTRICITÉ, PSYCHOTHÉRAPIE, ...) DURANT LES COURS :

Conformément aux prescrits légaux (circulaire n° 3628), les prises en charge thérapeutiques dont question ci-dessus doivent rester exceptionnelles et être avalisées par la direction de l'établissement. Un document officiel est à signer conjointement par la direction et les parents.

Si nécessaire, une concertation entre le thérapeute et l'équipe pédagogique peut s'établir dans l'intérêt de l'enfant.

PARTENARIAT FAMILLE-ÉCOLE

Le choix de l'école effectué par les parents implique, bien entendu, l'adhésion complète de ceux-ci à l'intégralité de son projet pédagogique, culturel et sportif. L'équipe pédagogique entend établir une collaboration harmonieuse entre l'école et la famille, dans le respect des prérogatives de chacun.

L'école ne peut, ni ne doit, se substituer aux parents, à qui incombe le rôle d'éducateurs prioritaires.

La participation parentale est indéniablement un avantage, un atout pour donner aux élèves le maximum de chances de réussite dans le cursus scolaire. Cette nécessité est soulignée par de nombreuses études. Une véritable « alliance éducative » entre les parents, l'équipe pédagogique et les jeunes contribue à une meilleure compréhension réciproque, favorisant ainsi les apprentissages et l'épanouissement des élèves.

L'équipe pédagogique de nos établissements est consciente des enjeux liés à cette collaboration. C'est dans cette optique qu'il existe différentes formes de partenariat, collectif ou individuel, pour que la relation famille-école soit la plus efficace possible :

- Des rencontres individuelles avec les enseignants 3 fois par an.
- Des rencontres individuelles avec les enseignants ou la direction pour un souci ponctuel (à la demande des parents, des enseignants ou de la direction).
- Des assemblées générales de parents organisées soit par l'association de parents, si elle existe, soit par la direction le cas échéant.
- Un conseil de participation, dont la principale mission est d'évaluer le projet d'établissement, qui réunit tous les acteurs de l'école au minimum deux fois par année scolaire.

Afin d'atteindre nos objectifs, tous les élèves devront participer à l'ensemble des activités proposées.

Enfants, parents et enseignants, dans le respect du rôle de chacun, avec la volonté d'une collaboration constructive et positive, doivent contribuer au bon fonctionnement du projet pédagogique de l'école. La réalisation de celui-ci nécessite une participation active de la part de chaque famille.

La réussite et l'épanouissement des enfants ne sont possibles que si tous les acteurs accomplissent leur rôle respectif.